



**Comité Social Économique Central  
( CSEC )**

# **PROCES-VERBAL**

**----- séance -----**

**du**

**mercredi 18 juin à 14h00**

**-----2025-----**

**Sont présents (es) :**

|      |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MM.  | Frédéric <b>SARRASSAT</b><br>Laurent <b>DOMINÉ</b><br>Abdelnour <b>LARDIDI</b><br>Stéphane <b>SARDANO</b><br>Bastien <b>ORSINI</b>                                                                                                       | Secrétaire<br>1 <sup>er</sup> secrétaire adjoint<br>2 <sup>e</sup> secrétaire adjoint<br>Trésorier<br>Trésorier-adjoint | liste FO RATP CSE 12/MTS<br>liste CFE-CGC CSE 6/DSC<br>liste UNSA CSE 3/SUR<br>liste UNSA CSE 1/RDS CENTRAL<br>liste FO RATP CSE 5/SEM                                                                                                                        |
| Mme  | Elodie <b>BERTHIER</b><br>Florence <b>RICHARD</b>                                                                                                                                                                                        | Membre titulaire<br>-                                                                                                   | liste FO RATP CSE 5/SEM<br>liste CFE-CGC CSE 14/BU RSF                                                                                                                                                                                                        |
| MM.  | Marc <b>BRILLAUD</b><br>Elies <b>BEN ROUAG</b><br>Kamel <b>OULD AHMED</b><br>André <b>BAZIN</b><br>Patrice <b>MAUGERI</b><br>Thibaut <b>DASQUET</b><br>Karl <b>BENOIST</b><br>Vincent <b>BRIEUX</b>                                      | Membre titulaire<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-                                                                     | liste FO RATP CSE 3/SUR<br>liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS<br>liste UNSA CSE 6/DSC<br>liste CGT CSE 7/RATP INFRA<br>liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP<br>liste CGT CSE 11/MRF<br>liste CFE-CGC CSE 12/MTS<br>liste CFE-CG CSE 13/BU TRAM                   |
| Mmes | Cécile <b>AZEVEDO</b> <sup>1</sup><br>Florence <b>ESCHMANN</b><br>Magaly <b>CLEUET</b> <sup>2</sup><br>Marie-Mathilde <b>GUEROULT</b><br>Jessica <b>RICHARDS</b>                                                                         | Membre suppléante<br>-<br>-<br>-<br>-                                                                                   | liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS<br>liste FO RATP CSE 12 MTS<br>liste UNSA CSE 5/SEM<br>liste CFE-CGC CSE 6/DSC<br>liste CFE-CGC CSE 13/BU TRAM                                                                                                            |
| MM.  | Mohamed <b>CHAGH</b><br>José <b>JONATA</b><br>Olivier <b>MERCIER</b> <sup>3</sup><br>Stéphane <b>TONDUT</b><br>Eric <b>TURBAN</b><br>Sébastien <b>BOURGEOIS</b><br>Sami <b>TAGANZA</b><br>Michel <b>MARQUES</b><br>Laurent <b>TROILO</b> | Membre suppléant<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-                                                           | liste FO RATP CSE 1/RDS CENTRAL<br>liste UNSA CSE 5/SEM<br>liste UNSA CSE 8/SIT<br>liste CGT CSE 7/RATP INFRA<br>liste CGT CSE 7/RATP INFRA<br>liste CGT CSE 9/M2E<br>liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP<br>liste CGT CSE 11/MRF<br>liste UNSA CSE 14/BU RSF |

**Sont absents(es)/excusés (es) :**

|      |                                                                                                                                                                                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                                                             |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MM.  | Karim <b>ROUIJEL</b><br>Gregory <b>GUIDEZ</b><br>Nicolas <b>BERGEAUD</b><br>Yannick <b>STEC</b><br>Abdelhakim <b>KHELLAF</b><br>Pascal <b>KERLEU</b><br>Fabrice <b>DELAGE</b><br>Karim <b>NEGADI</b> | -<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>-<br>- | liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS<br>liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS<br>liste UNSA CSE 8/SIT<br>liste CGT CSE 4/RER<br>liste CGT CSE 7/RATP INFRA<br>liste CGT CSE 9 M2E<br>liste CGT CSE 11/MRF<br>Sans étiquette CSE 2/RDS CENTRES BUS |
| Mmes | Farida <b>KAIS</b><br>Mary <b>FORD</b>                                                                                                                                                               | Membre suppléante<br>-               | liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS<br>liste UNSA CSE 6/DSC                                                                                                                                                                                 |
| MM.  | Aurélien <b>DERACHE</b><br>Nourredine <b>ABOUTAIB</b><br>Damien <b>MORILLA</b><br>Samy <b>SI-TAYEB</b><br>Jean-Marie <b>DUCELIER</b>                                                                 | Membre suppléant<br>-<br>-<br>-<br>- | liste FO RATP CSE 12/MTS<br>liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS<br>liste CGT CSE 11/MRF<br>liste LA BASE CSE 4/RER<br>Sans étiquette CSE 2/RDS CENTRES BUS                                                                                     |

**Assistent à la séance :**

|     |                                                                                                   |                                                                                                                                       |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MM. | Laurent <b>DJEBALI</b><br>Arole <b>LAMASSE</b><br>Yannick <b>NOBLAYE</b><br>Cyril <b>LARDIERE</b> | Représentant du syndicat FO RATP<br>Représentant du syndicat UNSA<br>Représentant du syndicat CGT<br>Représentant du syndicat CFE-CGC |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Excusé :**

|    |                      |                       |
|----|----------------------|-----------------------|
| M. | Karim <b>REZZOUG</b> | Conseil de Prévoyance |
|----|----------------------|-----------------------|

<sup>1</sup> Remplace Karim ROUIJEL en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>2</sup> Remplace Grégory GUIDEZ, en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>3</sup> Remplace Nicolas BERGEAUD en tant qu' élu titulaire pour les votes

---

# ORDRE DU JOUR

---

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. <i>Présentation des comptes sociaux et consolidés du CSEC pour l'exercice 2024</i>  | 6  |
| 2. <i>Présentation du rapport d'activité du CSEC pour l'exercice 2024</i>              | 15 |
| 3. <i>Présentation des rapports des commissaires aux comptes du CSEC</i>               | 24 |
| 4. <i>Approbation des comptes sociaux et consolidés du CSEC pour l'exercice 2024</i>   | 27 |
| 5. <i>Consultation sur l'affectation des résultats ASC et AEP pour l'exercice 2024</i> | 32 |

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous propose d'ouvrir cette séance consacrée à l'examen des différents comptes du CSEC. Nous allons faire un point sur les présents. M. DJEBALI remplace M. HONORÉ en tant que représentant syndical FO, M. NOBLAYE remplace M. GAUTHERON comme représentant syndical pour la CGT.

**Mme PASQUIER.-** Pour FO, sont absents MM. ROUIJEL, DERACHE et Mme KAÏS.

Pour l'UNSA, sont absents MM. GUIDEZ, ABOUTAÏB, BERGEAUD et Mme FORD.

M. NEGADI n'est pas là.

Pour la CFE-CGC, il n'y a pas d'absents.

Pour la CGT, sont absents MM. DELAGE, KERLEU, KHELLAF, MORILLA et STEC.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je propose de faire le point sur les votants au moment de l'organisation des votes.

## **1. Présentation des comptes sociaux et consolidés du CSEC pour l'exercice 2024**

*Monsieur Ahmed AGZOUT, contrôleur de gestion – CSEC*

*Monsieur Jonathan FINCKBOHNER, responsable financier - CSEC*

*Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO*

*Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM*

**Participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Nous commençons par le rapport du président de la commission financière.

**M. BENOIST.-**

*Mesdames, Messieurs,*

*En tant que président de la commission financière, il m'appartient aujourd'hui de vous présenter, avec clarté et sérénité, les enseignements que nous pouvons tirer de l'analyse des comptes 2024, des restructurations en cours, et des perspectives budgétaires qui s'ouvrent devant nous. Au nom de la commission, je tiens à remercier le trésorier, et le trésorier adjoint pour leurs disponibilités et leurs explications en l'absence du personnel de la direction financière.*

*Nous sortons d'une période complexe. Le résultat 2023 avait marqué un net décrochage, avec un déficit consolidé de 7,52 millions d'euros, dont une partie significative liée à des provisions sociales (PSE) et à des corrections comptables majeures. Pour 2024, les efforts conjoints engagés ont permis de réduire ce déficit à 2,66 millions d'euros. Ce chiffre reste préoccupant, bien entendu, mais il marque un ralentissement net de l'érosion, et nous devons y voir les premiers signes tangibles d'un redressement budgétaire amorcé.*

*Il serait toutefois illusoire de se satisfaire de cette amélioration sans en comprendre les leviers : cette évolution s'explique en grande partie par la régularisation de situations héritées du passé :*

- une perte nette de 3,42 millions d'euros liée à l'arrêt du logiciel Resalys,*
- 819 940 euros de charges constatées d'avance injustifiées datant de 2023,*
- 1,08 million d'euros d'amortissements exceptionnels sur des immobilisations (notamment liées au site de Noirmoutier).*

*Ces éléments, bien que ponctuels, ont pesé lourdement sur l'exercice, mais leur traitement marque une volonté assumée d'assainissement.*

*Sur ce point, je veux saluer l'engagement du secrétariat, mais aussi celui du cabinet BEC et des équipes comptables, qui ont permis :*

- la mise en place de clôtures trimestrielles,*
- la migration vers un nouvel outil de gestion plus fiable,*
- la reconstitution exhaustive de l'actif immobilisé.*

*Ces choix structurants devront désormais s'accompagner d'une formalisation plus rigoureuse des processus et d'une meilleure fluidité de l'information entre les directions, les élus et les commissions.*

*S'agissant du plan social, il est utile de rappeler qu'il a concerné un peu plus d'une centaine de personnes. L'enveloppe initialement prévue de 7,26 millions d'euros a été ajustée, et 5,95 millions d'euros ont été effectivement consommés en 2024. L'impact budgétaire a été maîtrisé, et je tiens ici à souligner le sérieux avec lequel ce dispositif a été géré. Il reste toutefois à finaliser certains reclassements et actions d'accompagnement.*

*Enfin, je tiens à formuler une remarque de portée plus large : nous sommes à un moment-clé de notre gouvernance. L'année 2025 sera celle de la consolidation. Nous devons finaliser la cession de plusieurs biens immobiliers, clarifier la gestion de nos flux de TVA, tirer les conséquences des réformes engagées sur la restauration et la billetterie, notamment via HappyPal, tout en maintenant un haut niveau de service aux agents.*

*Je conclurai sur une note d'optimisme lucide. Les fondations d'une nouvelle gestion sont posées. Plus lisible, plus rigoureuse, moins éclatée. Les erreurs passées ont été identifiées, les outils de contrôle sont en place. Ce qui compte désormais, c'est de transformer cette dynamique en cap durable, de restaurer la confiance, et de donner de la visibilité à nos collègues comme à nos partenaires. La commission financière se tiendra à disposition du secrétariat pour l'aider à atteindre ses objectifs.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Monsieur BENOIST. On donne la parole au cabinet BEC.

**M. HUAULT DUPUY.**- Je vais commencer par présenter les comptes annuels avant de passer aux comptes consolidés.

Les comptes annuels de l'exercice 2024 se clôturent sur un total du bilan de 65 M€, un résultat excédentaire de 116 000 € pour les attributions économiques et professionnelles et un déficit de 3 M€ pour les activités sociales et culturelles.

Avant d'entrer dans le détail des chiffres, on va parler des faits majeurs de l'exercice qui vous ont été en partie exposés par le président de la commission financière.

Un certain nombre d'événements ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice. Le premier est la finalisation de la sortie du CSE 2, qui avait commencé sur les exercices précédents. L'exercice 2024 constate notamment la mise en œuvre du protocole signé, par la sortie et le transfert des biens prévus au protocole. Il y avait cinq centres de vacances, des véhicules et des immobilisations relatives à ces centres de vacances. Ces biens ont été transférés au CSE 2 en 2024 et ont été sortis des comptes rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'impact de la sortie de l'actif est de 11 834 k€. Cette sortie d'actif est considérée comme une dévolution puisqu'il y a eu une scission entre le personnel du périmètre resté au CSEC et le personnel qui bénéficie des activités du CSE 2. Cette sortie est assimilée à une dévolution partielle. Les 11 834 k€ de valeur nette ont été constatés en diminution des réserves antérieures, avec une diminution de 11 M€ à l'actif immobilisé et une diminution de 11 M€ dans les réserves antérieures.

C'est le premier point qui n'a pas d'impact direct sur le résultat de l'exercice mais qui a un impact important sur la construction du bilan, la partie financière.

S'agissant des restructurations 2023-2024, on avait eu une provision en 2023 pour financer le PSE. Le montant mis en œuvre est de quasiment 6 M€ au 31 décembre 2024. Il reste 550 000 € à éventuellement engager. Ils sont provisionnés. Cela va dépendre de ce que veulent les bénéficiaires et des formations qui sont demandées par eux. Il reste un solde de provisions à engager sur 2025.

Le troisième point a été évoqué l'an passé et s'est concrétisé en 2024. Il s'agit de la convention avec l'USMT, puisque conformément à l'accord signé, deux montants ont été accordés par la RATP au Comité central et par le Comité central à l'USMT : un premier prêt de 500 000 € qui sera remboursé une fois la vente des mètres carrés sociaux réalisés et un second soutien financier prévu sur un maximum de 600 000 € mais accordé à un montant de 450 000 €. Il sera remboursé une fois la vente du bien immobilier réalisée.

Au total, 950 000 € de prêts d'avance ont été faits par la RATP au Comité central et du Comité central à l'USMT.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Deux mots sur l'USMT. Au vu des chiffres, vous pouvez constater que le CSEC et l'entreprise ont respecté les engagements pris -et même au-delà- pour soutenir l'USMT dans la saison en cours et lui permettre de préparer son avenir. Je vous le dis parce qu'on est visiblement dans une période... Je parle au conditionnel parce que l'USMT s'étant éloignée de l'écosystème de l'entreprise, on n'en connaît que des bribes.

On est dans une phase d'Assemblée générale, de Conseil d'administration, cela tire un peu à hue et à dia entre les différentes sections de l'USMT. Quand c'est ainsi, il est facile d'avoir un voire deux boucs émissaires, l'entreprise et le CSEC.

Je porte à votre connaissance, en tant qu'élus qui pourraient être interpellés par les différentes sections de l'USMT, que les deux financeurs, ou le financeur et le financeur du financeur, ont parfaitement tenu les engagements pris dans le cadre d'une procédure amiable avec une administratrice judiciaire *ad hoc* et pas dans le cadre d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, et même au-delà de ce qui avait été convenu. Tout le monde a tenu ses engagements. Il s'agirait maintenant que ceux qui ont reçu les financements les tiennent aussi.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** L'administratrice financière a salué le CSEC pour sa clairvoyance et la continuité dans ses actions. Elle nous a dit que l'on n'était plus dans la cause, ce qui est une bonne chose. Le CSEC est retiré de toute responsabilité. Néanmoins, nous avons des retours anonymes nous faisant part de problèmes au sein de l'USMT dans le cadre de certaines Assemblées générales un peu houleuses. Cela nous intéresse de loin. Avec l'intégralité des fonds transférés pour la transition, je pense que l'USMT est capable de survivre et...

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'ils gèrent bien.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Cela relève de leur responsabilité et plus de la nôtre.

**M. HUAULT-DUPUY.-** Depuis 2019, on a pu constater une dégradation des réserves AEP puisqu'une modification des ressources était intervenue. Le Comité a pris les mesures nécessaires pour diminuer éventuellement ou optimiser les charges imputables sur les AEP. Après plusieurs exercices de déficit, 2022 et 2023 ont permis de redresser les réserves avec l'affectation de 10 % du résultat excédentaire des ASC. En 2024, le résultat est excédentaire de 116 000 €.

Un point important, qui a un impact significatif sur les résultats de l'exercice, a été évoqué par le président de la commission financière : la sortie du logiciel Resalys. Il y avait un problème important entre Resalys et Sage depuis plusieurs années, avec une difficulté voire une impossibilité de rapprocher les soldes entre la comptabilité et les créances qui se trouvaient dans Resalys. L'arrêt définitif du logiciel a permis de faire un point qui se solde par une perte constatée de plus de 3,4 M€ en 2024 pour l'apurement de tous les soldes dus antérieurs.

Ce montant a été en partie analysé. Il s'avère qu'il a eu deux causes importantes, dont le changement de méthode de 2020 pour mettre en place la facturation des produits liés à Resalys, qui n'était pas faite avant puisque des engagements étaient dans Resalys sans facturation. Il y a eu un chevauchement probable à ce moment. Par ailleurs, les produits constatés en trop ont été largement masqués par les variations liées au Covid puisque dans le même temps, les produits avaient diminué de plus de 10 M€ entre 2019 et 2020, même s'ils étaient remontés en 2021.

Les variations liées au Covid n'ont pas permis de détecter toute la double facturation réalisée à un moment. On se doutait qu'il y avait un souci, mais il était impossible de rapprocher les deux outils. La sortie du logiciel permet de réaliser une perte mais surtout de sortir de cette incertitude importante en termes financiers, et donc de sortir d'une éventuelle réserve qui aurait pu intervenir dans le futur si le problème n'avait pas été résolu.



Courant 2024, on a constaté une anomalie sur la comptabilisation des charges constatées d'avance, alors que pour des problèmes de mise en place de logiciel, en l'occurrence Zeendoc, certaines factures fournisseurs n'avaient pas été comptabilisées. Cette charge constatée d'avance n'avait pas à l'être. On a diminué artificiellement les charges de 821 000 € en 2023. On se retrouve avec une charge supplémentaire de ce montant en 2024.

Noirmoutier est un point important en termes d'actifs. Les travaux y ont commencé depuis 2022. Le site a été mis en service mi-2024. Le montant global des investissements s'élève à plus de 20 M€. Ils ont été transférés des immobilisations en cours vers les différents postes des immobilisations corporelles puisqu'un bien immobilier est réparti entre la valeur du terrain estimée, le gros œuvre et ce que l'on appelle "les composants" qui composent l'ensemble. À Noirmoutier, il y a la partie "chalets" puisque tous les chalets ont été faits. Sur les infrastructures, il y a des composants comme la toiture, etc.

En contrepartie, toutes les anciennes immobilisations du site qui n'avaient plus de raison d'être conservées ont été mises au rebut, ce qui a entraîné un montant net de 1 137 000 € de charges.

Point important : la mise en service ayant eu lieu en juin 2024, on a un amortissement de six mois sur l'exercice 2024. Il sera deux fois plus élevé en 2025 sur cette partie.

Un tableau vous montre le résultat de l'exercice avec les 3 M€ de déficit sur les activités sociales et culturelles et la correction des opérations non récurrentes que sont la perte sur le solde client, les charges constatées d'avance, la variation liée au PSE et la mise au rebut des anciennes immobilisations de Noirmoutier. Sans ces opérations particulières, le résultat aurait été excédendaire de 1 624 k€.

Je propose de regarder le compte de résultat de l'exercice en page 5. Il est par nature de produits et de charges. Il vous sera présenté par le trésorier en termes de résultat par activités mises en place dans les différentes commissions du CSE. Mon objectif est de vous présenter les grandes variations, les grandes masses, pour vous expliquer ce qu'il s'est passé entre 2023 et 2024.

Les subventions et contributions, qui étaient de 50 M€ en 2023, sont de 42 M€ en 2024. C'est la suite de la sortie définitive du CSE 2. Je rappelle qu'en 2023, il y avait encore une partie forfaitaire de subventions reversées, qu'il n'y a plus en 2024. La somme de 42 M€ sera le "montant de croisière" pour les années à venir sous réserve d'autres évolutions. Cela concerne l'activité censée être récurrente sur l'année et les années à venir.

Les participations et produits sur activités des salariés sont en légère diminution, à 12,6 M€ contre 15,4 M€ l'année précédente. C'est un phénomène que l'on reverra dans les charges. C'est habituel dans de nombreux CSE. On se dirige vers des activités subventionnées par le CSE plutôt que vers des activités directement achetées par le CSE et payées par les salariés. Cela ne veut pas dire que le CSE finance moins les activités, mais qu'une partie des produits peut être directement encaissée par les prestataires, le CSE payant sa part aux prestataires.

Il y a les autres produits pour 321 k€, mais surtout les reprises sur provisions pour plus de 8 M€. C'est essentiellement la reprise sur provisions de la partie du CSE qui a été consommée, qui explique ce montant significatif. Au global, les produits sont légèrement en baisse, passant de 67 à 63 M€. Dans la réalité, deux aspects sont importants, la baisse de la subvention liée à la sortie définitive du CSE 2, et les reprises de provisions liées au PSE. L'augmentation et la diminution semblent montrer que les produits restent relativement stables, ce qui n'est pas le cas puisqu'on n'aura pas la reprise de subventions l'année prochaine.

Les charges passent de 75 à 65 M€. On note une diminution des achats et des autres charges, alors que l'on a une augmentation des aides financières, comme vous le voyez sur la troisième ligne. C'est le phénomène que j'expliquais précédemment : le CSE achète moins de prestations mais va davantage vers de la subvention accordée sur des prestations extérieures. Par ailleurs, on a eu moins

d'achats liés aux denrées, aux boissons. Il y a aussi une diminution des autres charges en lien avec le fait qu'il y a moins d'activités sur le CSEC sur l'exercice 2024 puisque le CSE est sorti.

Les aides financières augmentent. Il y a un double phénomène. Cela augmente parce que le Comité accorde plus d'activités subventionnées, notamment *via* HappyPal. Le salarié qui choisit son activité est directement subventionné par le CSE. Il y a une augmentation des aides financières. Les OPC figurent également dans les aides financières, or il y a une diminution des OPC d'environ 1 M€. On a l'impression que les aides financières augmentent de 1 M€, ce qui n'est pas tout à fait exact : elles augmentent de 2 M€ et les OPC diminuent de 1 M€.

Les salaires et traitements, impôts et taxes et charges sociales sont liés. Les charges sociales reposent sur les salaires. Quant aux impôts et taxes, l'essentiel est les taxes sur salaires qui sont également liées aux impôts. Le coût augmente, cela pourrait paraître étonnant puisque l'on a évoqué une baisse de l'effectif. On verra la diminution en 2025 parce qu'en 2024, il y a la mise en œuvre du PSE. Ce montant de charges qui est en augmentation est à pondérer avec la reprise de provisions, les quasiment 6 M€ de provisions reprises.

Les amortissements sont relativement stables. Les dotations aux provisions sont de 400 000 € contre 7 M€ l'an dernier pour la provision du PSE. Les autres charges sont de 4,6 M€. Ce sont les deux événements particuliers de l'exercice que sont les 3,4 M€ de Resalys et les 820 000 € de charges constatées d'avance qui ont un impact sur ces chiffres. Globalement, on a une diminution des charges de 10 M€ mais avec d'importantes variations en termes de flux sur les différents postes. On arrive néanmoins à un résultat d'exploitation de -1 617 000 €. Je rappelle que ce dernier intègre certains éléments non récurrents.

Les produits financiers s'élèvent à 137 000 €. Je vais donner une explication. Ils baissent, ce qui est étonnant compte tenu de l'inflation qui entraîne la hausse des taux d'intérêt. En 2023, on avait constaté des produits cumulés sur plusieurs exercices. Par ailleurs, des réinvestissements ont eu lieu. En termes de comptabilité, on est très prudent. On ne prend les produits que quand ils sont acquis et donc encaissés, quand ils sont dans notre poche. Quand ils sont seulement calculés, on ne les constate pas parce qu'on n'est jamais à l'abri d'un retournement de situation financière. Si on constatait un produit calculé en fin d'exercice et une baisse l'année suivante, on serait obligé de constater une perte. On appelle cela une plus-value latente. On ne constate pas les plus-values latentes. Elles passent de 100 000 à 200 000 € entre 2023 et 2024. On ne les voit pas dans les produits. On les verra au moment de la vente. Facialement, on a l'impression qu'il y a moins d'intérêts, alors que les intérêts ou les produits financiers sont seulement décalés dans le temps.

Les charges financières s'élèvent à 136 000 €. Les intérêts et charges assimilés sont sur emprunts. Une partie d'emprunt a permis de financer Noirmoutier avec un taux particulièrement intéressant qui avait été négocié il y a trois ou quatre ans.

Il n'y avait pas eu de dotations aux provisions sur les sociétés civiles l'an dernier. En l'occurrence, il s'agissait de la société civile qui était gérée *via* le prestataire TourisTra qui a été mis en liquidation le 2 octobre 2023. À la clôture 2023, les comptes des sociétés civiles n'avaient pas été établis. Ils l'ont été en septembre 2024. On n'avait pas pu constater de provisions ou de dépréciations. On en a constaté cette année parce que, du fait de la mise en liquidation de TourisTra, et bien que trois repreneurs se soient positionnés début 2024 et que l'activité des villages ait repris, la plupart des sociétés civiles ont subi des pertes financières parce qu'elles ne récupéreront pas des créances. Cela a un impact sur les valeurs que vous détenez. C'est théorique puisque dans les sociétés civiles, on ne valorise pas le bien à sa valeur économique mais à sa valeur comptable. Sur certaines SCI, des valeurs peuvent être très élevées et ne sont pas réévaluées dans les comptes. On verra probablement une amélioration de ces valeurs de sociétés civiles dans les prochaines années parce qu'il y aura des travaux. Cela remontera les fonds propres de certaines de ces sociétés civiles.

Les charges financières sont un peu en augmentation.

Le résultat financier est quasiment à zéro.

Le résultat exceptionnel est globalement un déficit de 1 388 k€. On retrouve les produits exceptionnels pour 221 000 €. Il y a eu une cession cette année dans les biens immobiliers, Saint-Rome-de-Tarn, pour un montant d'un peu plus de 150 000 € avec du matériel pour un montant de 70 000 €. Cela a permis de dégager un produit de 221 000 €.

En charges, il y a 216 000 € sur la partie contrats et résiliation de contrats. En 2024, le CSE a résilié des contrats sur lesquels il était lié, des contrats de matériels, photocopieurs, imprimantes et autres. Le coût de la résiliation est de 185 000 €, mais l'objectif était de se désengager totalement de ces contrats qui auraient été payés au fur et à mesure des années et qui ne servaient à rien. Dans les 216 000 €, on a un montant de 185 000 € plus quelques opérations ou autres. On a surtout les 1 393 000 € de charges exceptionnelles sur le capital qui sont les sorties d'immobilisation dont Noirmoutier pour un peu plus de 1,1 M€.

On arrive au résultat final avec un déficit de 3 M€ sur l'exercice 2024. En 2023, il était de 7,4 M€.

En termes d'activités sociales et culturelles, les subventions de 601 000 € sont légèrement en augmentation. Il y a deux parties de subvention : sur les AEP la subvention correspondant à 0,01 % de la masse salariale reçue de l'employeur, et la rétrocession des comités d'établissement au Comité de 0,02 % de la masse salariale. Le montant reçu de l'employeur est de 227 000, celui reçu des CSE est de 374 000 €, soit 601 000 € de produits au total.

Dans les 485 000 € de charges, on retrouve celles sur les AEP, les honoraires d'expertise, de commissariat aux comptes, des détachés et quelques petites opérations. Ce sont essentiellement ces postes sur les AEP. C'est plus que l'année dernière parce qu'il y a eu plus d'interventions du cabinet BEC qui est intervenu davantage en assistance pour les comptes 2024 avec le départ du responsable comptable courant 2024. On a fait plus d'assistance auprès des équipes.

On arrive à un résultat excédentaire de 116 000 € contre 128 000 € l'année dernière.

On va maintenant aborder la situation financière. On a déjà évoqué beaucoup d'éléments.

L'actif immobilisé passe de 50 M€ d'actifs nets à 35 M€ d'actifs nets. Ce sont les 11 M€ de sortie du CSE 2. À fin 2023, on avait 19 M€ de travaux d'immobilisation en cours, qui sont remontés dans la partie terrain et construction, Noirmoutier. En contrepartie, les immobilisations transférées au CSE 2 ont été sorties. Les amortissements ont commencé sur Noirmoutier. Ce sont les plus grosses variations que l'on peut constater sur l'exercice. L'actif immobilisé baisse de 15 M€. En contrepartie, les réserves baissent aussi de manière importante.

L'actif circulant est composé 12 M€ de trésorerie. Il y a 11,5 M€ de créances, ce que vous devez récupérer, dont 1,5 M€ vis-à-vis des tiers. On était à 4,9 M€ l'année précédente. On voit l'impact de la mise en perte du solde de Resalys pour plus de 3 M€. Les débiteurs structures liées, ce sont des créances, donc ce que vous doivent les structures en lien avec le Comité. On retrouve essentiellement sur ce poste le solde de subvention à recevoir de la RATP qui s'élève à 2,5 M€, les 950 000 € de prêt d'USMT et le montant dû par Les Enfants du Métro (2,2 M€).

Parmi les autres créances, on a une créance de plus de 3,3 M€, en augmentation par rapport à l'année précédente. C'est ce que vous doit l'État sur la TVA, qui a continué à augmenter courant 2024 parce qu'il y a eu des difficultés à obtenir le remboursement. Le Comité a récupéré la totalité de la demande de crédit de TVA pour plus de 3 M€ début 2025.

Les autres postes correspondent à tout ce que vous engagez pour les dépenses de l'année suivante. On a un peu de stock, les avances et acomptes versés pour 3,5 M€, et les charges constatées d'avance pour l'exercice à venir, à savoir tous les paiements de réservation, de prestations,

d'achats, déjà facturés. Le Comité commence à travailler sur l'exercice à venir bien avant le 31 décembre, des charges sont engagées.

Les avances et acomptes passent de 6 M€ à 3 M€. Dans les dettes fournisseurs, on a une diminution de presque autant puisqu'à fin 24, on avait beaucoup de facturations et d'avoirs à recevoir, ou d'avances et acomptes *via* HappyPal. Il y avait à l'actif et au passif différents mouvements que l'on n'a plus cette année parce que cela a été apuré en grande partie sur l'exercice. Votre actif net s'élève à 65 M€, contre 92 M€ à fin 2023. La baisse est cohérente avec une sortie importante de l'actif, notamment avec la sortie des immo vers le CSE 2.

Au passif, le montant de la dette est de 15 M€. Les dettes baissent de manière importante. Sur HappyPal, on avait beaucoup d'avances et d'acomptes, et on avait beaucoup de dettes fournisseurs HappyPal. Il y a une diminution cette année du côté actif et passif. L'emprunt est celui contracté pour Noirmoutier. Les dettes fiscales et sociales diminuent de manière importante puisqu'au 31 décembre, les salariés sont sortis dans le cadre du PSE. Il n'y a plus de provisions, plus de congés payés, plus de provisions RTT. Cela représente une diminution d'environ 1 M€ sur ce poste. Pour les autres postes, c'est classique.

On a un plus sur les produits constatés d'avance qui sont en augmentation, notamment sur Webevent et ACL. Il y a eu plus d'activités engagées et d'inscriptions pour les salariés fin 2024.

Si on retire les 15 M€ de dettes sur les 65 M€ de total d'actifs. Le montant d'environ 50 M€ se répartit entre les réserves, fonds propres AEP, fonds propres ASC (845 000 € pour les fonds propres AEP). Les fonds propres ASC sont à 45 M€, avec une baisse de 15 M€ dont 11 M€ de sortie de l'actif transféré au CSE 2 et 3 M€ de déficit de l'exercice. Il reste un peu de subvention d'investissement. Les provisions baissent de manière importante puisqu'y figuraient la provision PSE et les provisions pour risques et charges qui sont également en diminution. Les comptes annuels présentent le détail de tous ces postes.

Un point sur la partie des annexes. Je ne vous lirai pas toutes les règles et méthodes comptables, vous pouvez vous y reporter.

Vous avez le tableau des OPC qui présente la partie OPC financées par le CSEC. Au global, ce sont 4,1 M€ en 2023 et 2,1 M€ en 2024, avec une diminution sur la partie subventions directes et sur les mains-d'œuvre et autres opérations. La diminution est d'environ 2 M€ sur les OPC.

On vous rappelle également que le Comité est employeur. On voit l'impact du PSE puisqu'on est passé de 139 à 61 salariés.

Les prestataires avec qui vous avez eu plus de flux financiers au cours de l'exercice sont Elior qui arrive en tête avec quasiment 15 M€ pour la restauration, HappyPal pour l'ensemble des opérations réalisées (13 M€), puis la RATP pour les relèves, les différents prestataires vacances (VVF, MMV, Miléade, etc.). Vous avez par ordre décroissant les plus gros prestataires avec lesquels travaille le Comité central.

Je vais m'arrêter là pour les comptes annuels.

Je vais passer aux comptes consolidés.

Il s'agit de la présentation des comptes du Comité central que l'on vient de voir consolidée avec les structures qu'il contrôle. Jusqu'en 2023, il y avait l'USMT que le Comité ne contrôle plus et ne finance plus. L'USMT est sorti du périmètre de consolidation. Dans le périmètre de consolidation, les structures consolidées sont le Comité central, l'association GAN, l'association de l'Orphelinat du métro et la SCI Neig'Alpes. La consolidation consiste à prendre la totalité des bilans des différentes structures, à les additionner après avoir éventuellement retraité les flux entre les structures. L'actif consolidé net s'élève à 37 M€, le CSE seul était à 35 M€. Les 2 M€ en plus viennent de la SCI Neig'Alpes et un peu de l'Orphelinat.

Il y a peu d'autres opérations, elles sont essentiellement dans les immobilisations corporelles.

Le reste de l'actif consolidé est à 35 M€ contre 29 M€ sur la partie CSE central seule. La plus forte augmentation porte sur les valeurs mobilières de placement et trésorerie, 17 M€ alors que le CSE seul était à plus de 12 M€. Il y a presque 5 M€ de trésorerie dans ces différentes structures.

Les dettes s'élèvent à 16,1 M€ contre 15,9 M€ au Comité central. Il y a très peu de dettes provenant des autres entités. Dans les fonds propres, on retrouve la partie ASC sur laquelle il y a un impact de la consolidation puisqu'il y a les réserves des associations. Sur les AEP, il n'y a pas d'impact puisque les trois entités consolidées ne gèrent pas de budget de fonctionnement. On retrouve le résultat du CSE central, les résultats des associations et un peu de provisions pour risque, notamment de l'USMT, des provisions retraite.

Voilà pour les comptes consolidés.

S'agissant du compte de résultat, on fait aussi l'addition. On est à 56 M€ contre 55,4 M€ tout à l'heure. Il y a peu d'écart entre le Comité central et les comptes consolidés, 600 000 € de plus. C'est relativement peu significatif.

En termes de charges, on est quasiment à 67 M€ contre 65 M€, soit 1,5 M€ de plus. Vous avez le détail des différentes opérations dans les comptes consolidés.

On arrive au global à un résultat consolidé de -2 613 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci pour la présentation très claire. Y a-t-il des questions avant de passer au rapport d'activité ?

## **2. Présentation du rapport d'activité du CSEC pour l'exercice 2024**

*Monsieur Ahmed AGZOUT, contrôleur de gestion – CSEC*

*Monsieur Jonathan FINCKBOHNER, responsable financier - CSEC*

*Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO*

*Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM*

**Participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'imagine que je passe la parole au trésorier et au trésorier adjoint, MM. SARDANO et ORSINI.

**M. SARDANO.**- Le document étant long, on va essayer de le rendre agréable à lire. On ne va pas entrer dans les détails des activités mais évoquer les points importants du rapport.

2024 est une année particulière. C'est un changement, le CSE 2 est totalement parti. Avant tout, des opérateurs ont quitté le périmètre du CSEC. La question qui se posait était la suivante : en proposant telle activité ou tel modèle de restauration, cela correspond-il aux attentes de la population des CSE qui restent au sein du CSEC ? On a plutôt eu le nez fin. C'est aussi lié à la gestion pluraliste qui mélange des personnes qui viennent de RDS central, de MTS, de SEM, d'autres départements, qui nous remontent les attentes des différents secteurs à l'occasion des bureaux et des partenariats. Cela nous permet de définir notre programme. D'après les chiffres, l'année a bien fonctionné en termes d'activités.

Un rappel sur l'organisation du CSEC : il y a 14 CSE dans l'EPIC mais seulement 13 au sein du CSE central.

Les grands sujets sont les vacances, la restauration, les loisirs, les sorties et les avantages CE qui existent depuis quelques années.

On a essayé de clarifier la position des personnes au sein du CSEC. Il y a d'un côté la gouvernance avec les membres du secrétariat et de la Direction générale. Le secrétariat pilote et analyse les besoins, il prend les décisions au final. La Direction générale est en soutien lorsqu'on veut mettre en place quelque chose, pour voir si c'est réalisable techniquement et financièrement, et pour vérifier avec la direction marketing et communication si cela correspond à ce que l'on a pu observer comme tendances. Les techniciens du CSEC cherchent les prestataires de vacances pour les adultes et les enfants, l'événementiel, et tout ce que fera le CE. Du côté technique, il y a les ressources financières avec un service comptable et un service relation client qui répond aux mails, aux appels téléphoniques et aux interrogations des salariés sur les produits proposés. Il y a aussi les élus en séance plénière qui sont régulièrement consultés. Ils sont au sein des commissions. Il y a la commission financière, la commission des marchés et toutes les autres commissions.

Cinq valeurs principales :

- **L'intérêt du salarié de l'EPIC.** Il est au centre de nos réflexions et décisions. Quels que soient la catégorie socioprofessionnelle et les revenus, il doit y avoir une capacité égale d'accès aux activités du CE. C'est la raison du quotient familial et des tarifs largement subventionnés. En moyenne, la subvention consommée par salarié atteint 1 000 €. Elle est en augmentation constante ces dernières années.
- **L'égalité entre tous,** voire l'égalité femmes/hommes, c'est important.
- **La parité dans les équipes du CE** quand c'est possible. À la direction générale, il y a beaucoup de personnel féminin.
- **L'inclusion et les séjours inclusifs pour les enfants** présentant des handicaps légers au sein des centres ou des vacances que l'on produit, avec un encadrement renforcé. Depuis 2025, on a un partenariat avec une structure spécialisée dans l'accueil des enfants fortement handicapés. On

peut avoir un animateur pour un enfant avec un tarif spécial pour que le côté financier ne soit pas un obstacle pour les parents. Cette orientation nous a été demandée par nos secrétaires généraux. Nous l'avons mise en place avec plaisir parce que cela fait partie des valeurs d'égalité entre tous, hommes, femmes et tous les enfants. On dressera un bilan en fin d'année.

- **La force du collectif.** Il y a 13 CSE, il s'agit de réussir tous les objectifs grâce à ce collectif, aux décisions collégiales qui sont prises et à la force financière. Les 13 CSE permettent une assise financière importante et donc des capacités de négociation intéressantes auprès des prestataires pour obtenir des privatisations. On parle de 2024 et de la soirée aux nouveaux entrants au café, des pièces de théâtre, etc. Il y en a eu 14. La dernière privatisation, la plus importante, était Le Puy du Fou en 2025. On a réussi une négociation parce qu'on était le CE RATP. À la fin de la semaine, il y a Astérix.

J'en profite pour annoncer qu'il reste des places pour le Jardin d'acclimatation.

Je passe la parole à M. ORSINI.

**M. ORSINI.**- À partir de la page 16, c'est le bilan des cinq univers du CE : les vacances, enfance jeunesse, loisirs, restauration, sorties. Pour ces thématiques, il est important de rappeler que la vision est portée par l'ensemble des élus de la gestion pluraliste. Elle vise entre autres à réduire les charges de patrimoine et ainsi à proposer de nouvelles prestations et à redonner un maximum de subventions aux salariés.

Pour contrebalancer la réduction du patrimoine, notamment sur les vacances, on a proposé beaucoup d'équivalences géographiques liées à la prise d'autonomie du CSE 2 et au nombre de centres que l'on a dû céder. On a fait des propositions avec un bien meilleur niveau de confort et de prestations tout en maintenant un tarif social. Sur cette thématique, on a permis à 8 714 salariés de profiter d'une offre vacances pour une subvention de 4,91 M€. Cela représente en moyenne une subvention de 563 € par agent et une offre enrichie et conséquente de 155 destinations.

Page 20, ce sont les avancées et évolutions marquantes en 2024. Il y a eu le lancement de la nouvelle offre billets+. Pour une première année de lancement, on a touché 3 904 salariés. Ce résultat est significatif et flatteur. On a ouvert le centre de Noirmoutier, à savoir un camp de vacances refait à neuf, doté de 100 HLL et d'un magnifique pôle aquatique.

Parmi les nouveautés 2024, on a mis en place les nouveaux coffrets d'exception. On a pu constater un engouement croissant autour de ce type de nouveaux produits. On a permis à des agents de bénéficier d'une prestation qu'ils auraient difficilement pu se financer sans notre subvention. C'est un élément à mettre en exergue.

Cela permet une belle transition avec la page 21 du document. C'est un focus sur le développement du marketing au sein du CSEC. C'est pour nous un outil précieux d'aide à la décision. Il nous permet d'affiner nos choix, de proposer des offres en phase et surtout en cohérence avec les besoins des salariés.

La page 22 aborde l'enfance jeunesse qui est l'ADN ou la vitrine du Comité d'entreprise. Sur l'exercice 2024, 3 059 enfants ont bénéficié d'un séjour. 112 destinations étaient proposées. On y a consacré un budget conséquent de 2,86 M€ pour 183 séjours. L'offre a été enrichie, notamment sur le nombre de séjours à l'étranger, avec en parallèle un très haut niveau de subventions. Comme l'a rappelé Stéphane, on met naturellement en exergue la volonté du Comité d'entreprise d'être toujours plus inclusif, surtout à destination des enfants en situation de handicap avec un encadrement professionnel, spécialisé. Cette thématique nous tient à cœur, on souhaite la développer et l'encourager au sein du CSEC.



La page 26 vous propose un laïus sur l'importance des loisirs dans l'épanouissement personnel de chacun. On est toujours sous contrat avec notre partenaire sportif Wellpass, ex-Gymlib. Il a fait un gros travail en 2024 avec la création de nouveaux partenariats avec des grandes enseignes sportives et de bien-être, et la création d'un partenariat avec de nouvelles salles de sport. Cela s'est ressenti dans les chiffres puisqu'on totalise 1 832 bénéficiaires, soit une augmentation significative de plus 14 % en comparaison de l'exercice 2023.

Sur la partie culture, 4 085 comptes étaient actifs sur le site Toutapprendre. Il y a une nouveauté en 2024, on a mis en place la subvention Mon activité préférée qui permet de subventionner la pratique d'une activité sportive ou culturelle à hauteur de 50 €. Il y a eu 2 025 bénéficiaires en 2024. Quant à la subvention extrascolaire, elle rencontre un franc succès depuis plusieurs années avec 6 085 agents bénéficiaires.

Je vais redonner la parole à M. SARDANO. Je mets en exergue le travail réalisé par le personnel technique du CSEC sur la fiabilisation des données du rapport d'activité. On les en remercie.

**M. SARDANO.**- La page suivante fait un focus sur la restauration. Il y a une erreur puisqu'il n'y a plus 18 restaurants aujourd'hui. Il y a 90 distributeurs automatiques installés partout, plutôt à destination du personnel de l'exploitation qui ne bénéficie pas de restaurant à proximité.

Sur l'année, Elior produit plus de 1 million de repas, soit 4 232 repas par jour. La restauration est toujours un sujet compliqué parce que les personnes ne sont jamais contentes, même quand c'est bon. Ce n'est peut-être pas bon, mais on a servi 1 million de repas, et les personnes sont de plus en plus nombreuses à venir.

M. SARRASSAT parlait ce matin de Val Bienvenüe où le restaurant est en surcapacité. Craignant de ne pas avoir son repas, tout le monde vient à 11 heures 45 ou à midi, ce qui génère des temps d'attente.

Point positif, le contrat Elior a permis d'identifier ce que coûte un repas, d'avoir l'ensemble des frais. Du temps où c'était géré par le CSEC, le personnel intérimaire qui intervenait sur les sites rentrait dans le pôle RH et n'était pas identifié comme personnel de restauration. Aujourd'hui, on sait combien coûte un repas en termes de denrées alimentaires et de frais annexes, y compris les contenants et autres.

Au total, 74 % du prix d'un repas sont aujourd'hui pris en charge par le CSEC, y compris les frais d'admission, de contrôle... Le contrat est contraignant et génère automatiquement des surcoûts. On demande à Elior des produits frais, plutôt du circuit court, ce qui engendre des frais supplémentaires. Acheter des pommes de terre déjà épluchées coûte cher moins que d'acheter des pommes de terre brutes qu'il faut éplucher, même si c'est paradoxal. Le recours à des produits industriels pourrait faire diminuer le coût des repas, mais on préfère maintenir la qualité et avoir un taux de subvention élevé, qui répond au contrat mis en place.

En 2024, on a à peu près réussi à maintenir une restauration en ciblant les périodes de fermeture des zones avec les Jeux Olympiques. Cela s'est plutôt bien passé. On a ouvert le Quai des Saveurs à Javel. On attend parce que les résultats ne sont pas au rendez-vous. Javel est un peu loin des lieux de travail quand on a que 45 minutes pour déjeuner. Pour l'instant, Javel ne rencontre pas son public.

On a lancé les premières enquêtes de satisfaction et renouvelé du matériel en partenariat avec Elior. On a installé des distributeurs automatiques, tout le monde en veut. J'en profite pour dire que l'on ne mettra pas des distributeurs automatiques partout. Ceux qui sont en place ont parfois 15 ans d'existence, ils sont en fin de vie. Quand ils tombent en panne, on les utilise pour les cannibaliser et en réparer d'autres qui sont presque aussi vieux. On a un stock d'une dizaine de distributeurs automatiques chaque année qui servent à réparer ceux qui sont en fin de vie et que l'on ne peut pas remplacer. Si on développe, cela coûte plus cher. Je passe un message à la direction.

**M. LE PRÉSIDENT.-** 2,811 de masse salariale, on peut se débrouiller.

**M. SARDANO.-** On a fait 14 privatisations et événements dans l'année. J'en ai cité quelques-uns comme la soirée des nouveaux entrants. On a vendu 144 826 places de cinéma. La demande est très forte. On a dépassé le budget prévu au départ. Il s'est passé le même phénomène partout, la fréquentation des salles de cinéma avait baissé après le Covid et c'est reparti en règle générale et pour les agents RATP. Le prix des places a bien progressé. On n'a pas répercuté l'augmentation.

15 000 salariés ont bénéficié de l'arbre de Noël. Au total, 20 000 salariés ont fait une sortie proposée par le CE, que ce soit au Louvre, au théâtre, dans un parc animalier ou autre.

Les chiffres sont intéressants. Par rapport au nombre de personnes qui dépendent des ASC du CSEC, c'est intéressant.

Il y a une cagnotte culturelle sur HappyPal pour permettre aux personnes de prendre des places sur le site France Billet et de bénéficier d'une cagnotte au fur et à mesure que l'on prend des places. Si les places sont chères, la cagnotte diminue vite, mais cela permet de prendre des places subventionnées par le CSEC à 50 % et de voir un spectacle qui n'est pas dans la programmation du CSEC, à 50 %. Plus de 13 000 salariés ont consommé tout ou partie de leur cagnotte. On avait mis 1,6 M€, tout n'a pas été consommé mais c'était une nouveauté. On pense qu'en 2025, les personnes prendront l'habitude. On est déjà à un meilleur niveau que l'an passé.

Cette année pour Noël, on a fait des cadeaux aux adultes parce qu'on a pensé que ceux qui n'ont plus d'enfants ou qui n'en ont pas encore étaient oubliés. Ils nous le faisaient savoir. On a mis en place un système de cadeaux que le salarié peut choisir. 7 000 salariés ont reçu le cadeau qu'ils avaient choisi dans la semaine qui a précédé Noël. Ce sera renouvelé en 2025.

Parmi les points importants, au-delà de ces activités, on a beaucoup travaillé sur nos services internes et leur stabilité. L'informatique est un point important. Vous avez tous vécu des *bugs* au moment de ventes, des difficultés d'accès. On travaille avec un prestataire externe sur nos serveurs, nos pare-feu, le serveur qui permet les flux avec l'entreprise, pour sortir de serveurs physiques et passer à la dématérialisation. Tout cela est destiné à renforcer la stabilité de nos systèmes d'information et à les sécuriser. On va les tester contre des attaques. On doit encore progresser.

On développe aussi les outils collaboratifs Microsoft. On va mettre à disposition du secrétariat des outils tels le BI qui permet d'avoir des éléments statistiques sur les ventes, les consommations du budget, etc., pratiquement en temps réel. Cela consomme du budget mais permettra de ne plus rencontrer de fragilités. Depuis que l'on travaille avec Nowbrains, depuis un an, on a eu des soucis informatiques, mais cela se passe beaucoup mieux. À titre d'exemple, pour les matchs de football, on a vendu toutes les places en 14 secondes sans plantage. On va modifier le système cette année pour que ce soit encore plus sécurisé.

S'agissant de l'écoute relation client, certaines activités ont été marquantes. On a rationalisé nos coûts de communication. On essaie de limiter Fréquence papier parce que cela coûte cher à la fabrication et à la distribution et qu'il finit souvent à la poubelle. On préfère rester sur une version numérique avec des informations tout au long de l'année. La direction marketing et communication s'occupe de l'ensemble des univers. Même si on a créé une direction spécifique de trois personnes, cela permet tout de même de réaliser des économies. Cela montre que parfois, on rationalise en embauchant.

Il y a beaucoup de travail pour les ressources humaines qui ont suivi le plan social avec l'accompagnement. On a fait appel à un psychologue qui a reçu les salariés du CE pour limiter les risques psychosociaux. Une commission s'est réunie sur le plan social à plus de huit reprises. Le plan de sauvegarde a été signé par la CGT. Quand on a vu le montant du plan social... Si l'entreprise faisait de tels plans sociaux...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Elle aurait beaucoup moins à donner au CE ! *(Rires)*

**M. SARDANO.-** Au niveau comptabilité et contrôle de gestion, on a cherché à optimiser les coûts. Cela se limite parfois à de petites actions. À Bagnolet, le départ des véhicules du CSE 2 a libéré de la place dans les locaux du CSEC. On a supprimé les abonnements de parking que l'on avait à proximité pour les salariés. On a parlé tout à l'heure des contrats de nettoyage, de photocopieurs, cela fait partie de ces scories qui polluent et qui additionnées représentent un montant important.

Sur les vacances, on a mis en place le système des coffrets avec des périodes ciblées. Généralement, ceux que l'on ne vend pas sont restitués, cela évite les pertes. Il en est de même sur les vacances, ce sont des allotements. On rend au prestataire ce qui n'a pas été vendu, il le remet en vente.

Il y a la signature de l'exploitation et la part VVF de Noirmoutier. C'est un point important. Aujourd'hui, il y a un équilibre entre ce que nous coûte Noirmoutier en subvention que l'on donne aux agents pour payer, et ce que l'on reçoit comme loyer de VVF. Cela étant, on n'a aucune charge. Dans un centre de vacances du sud de la France, il y avait 2 M€ de charges de fonctionnement sur un produit qui était vendu 1 M€, et il fallait ajouter des investissements à plus ou moins long terme. En l'occurrence, les investissements sont pris en charge puisque dans le contrat, 8 % du chiffre d'affaires hors taxes sont destinés à des investissements durant la durée du contrat. Cela permet de programmer d'ores et déjà des évolutions.

On a rendu à Renault les véhicules électriques ZOE qui coûtaient très cher à cause des contrats de location de batteries. C'était invendable. On les a redonnés à Renault en échange de l'achat de Dacia bicarburant GPL. On est en train de revendre les dernières Clio diesel pour les remplacer par des véhicules électriques qui coûtent moins cher à l'entretien. Cela permet d'avoir une gestion plus saine, moins de charges de fonctionnement et d'augmenter ce qui va aux agents, c'est la priorité.

La gouvernance est collégiale. On a fait des secrétariats Codir où il y a des membres du secrétariat et de la direction. Cela permet de prendre des décisions éclairées par le technique, qui correspondent à nos orientations. Il y a un compte rendu de toutes les séances.

Dans le PSE, une organisation cible était prévue. On l'a modifiée avec la création d'une direction marketing et communication et un renforcement côté RH qui s'est fait naturellement par le PSE. On transfère. Le cabinet BEC nous a beaucoup soutenus en 2024 pour davantage structurer l'activité du service comptabilité. L'organisation a évolué. On est arrivé à une certaine stabilité. On essaie d'avoir une culture managériale importante, pour qu'il y ait une relation avec des objectifs clairs pour les salariés et que les collaborateurs ne soient pas dans le flou, que les managers soient formés pour les accompagner. On a diminué le nombre de personnes mais pas les offres, c'est important.

Il y a ensuite les états financiers. Vous y trouverez ce que coûtent le pôle restauration, celui des vacances. Vous verrez la ventilation du budget avec une difficulté toutefois si vous comparez 2023 et 2024. En 2023, le plan social était budgétisé intégralement sur le pôle RH. En 2024, il est ventilé où il a été utilisé. Pour exemple, le montant concernant les médiathèques est élevé, ce qui nous a interrogés. C'est le PSE de la médiathèque, le personnel de Dobel mais aussi pendant trois ou quatre mois de 2024 les professeurs de musique qui ont continué à être payés alors qu'il n'y avait plus d'activité. La charge est importante mais a été ciblée sur la médiathèque par la direction culture. Vous verrez que la comparaison entre 2023 et 2024 n'est pas toujours judicieuse.

Sur le tableau des ressources (pages 54-55), on retrouve les différents pôles et la répartition des ressources. Il y a la comparaison avec 2023 mais, comme je le disais, elle n'est pas forcément judicieuse.

Pages 58-59, il y a la différence entre le réel et le budget, les budgets sont souvent largement dépassés. En revanche, le budget du pôle ressources humaines est en diminution de 6,4 M€, c'est le PSE. Le pôle culture et loisirs a un coût de 9 M€ parce qu'il y a aussi du plan social.

Page 61, vous avez le compte de résultat par activité. Cela permet de voir les produits récupérés des agents. Il y a les charges, les produits, ce que l'on vend, le coût net qui reste à charge pour le CSEC, et le budget prévu. Le pôle restauration avait un budget inférieur, mais il y a eu le plan social qui est très élevé. On voit 18 M€, or la restauration ne coûte pas 18 M€ aujourd'hui. Elle est plus près de 12 ou 13 M€. En revanche, les produits de la restauration correspondent à ce qui est mentionné.

S'agissant de la billetterie, on a créé la cagnotte qui a bien fonctionné avec les places de cinéma, on a largement dépassé le budget.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ?

Merci d'avoir présenté la quasi-totalité du rapport d'activité. Il évolue d'une année sur l'autre. Il était intéressant d'avoir ces clés de lecture.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Je remercie les équipes du CE qui ont été mobilisées. On stabilise ainsi la manière de faire un rapport d'activité. On a une maquette, on sait comment on va procéder et ce sera la même d'une année sur l'autre.

Par rapport à la transformation du CE, je tire mon chapeau à tout le personnel qui a travaillé en 2023 et 2024, parce qu'il n'a pas été facile d'assumer un PSE. Ceux qui partent ne sont pas contents mais partent parfois pour d'autres horizons meilleurs. Ceux qui restent dans la période de transition continuent à travailler. Cela a été compliqué à vivre. Je pense qu'ils ont tenu le choc, ils ont répondu présents. Je salue leur travail.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité ?

Monsieur LAMASSE ?

**M. LAMASSE.**- Merci Monsieur le président. Je remercie la présentation faite par les professionnels des chiffres. J'ai tout compris pour une fois, c'était limpide. Je remercie également le secrétariat qui a la responsabilité de mener cette politique décidée par la cogestion du Comité d'entreprise. Ce n'est pas évident, c'est un peu comme le contrat IDFM, entre les positions purement politiques d'un camp et celles de l'entreprise, il faut trouver un juste milieu pour que chacun y trouve son compte.

Les politiques sont mises en œuvre par le secrétariat, il y a parfois des crispations mais jamais de bousculades intellectuelles très divergentes. Cela permet de considérer plusieurs éléments qui vont dans le sens des salariés. Quand on entend qu'une politique nouvelle, parce qu'elle n'existait pas avant, est mise en place pour les familles qui ont des enfants en situation de handicap, cela me touche au plus profond de moi-même, même si je suis un peu concerné. La sensibilité de chacun doit être interpellée et cela ne doit souffrir d'aucune opposition, bien au contraire. Je suis confiant quant à l'accompagnement de chacun autour de la table pour la mise en œuvre de cette politique. La politique RSE mise en place par le secrétariat va dans le bon sens.

M. le président va sourire, nous prenons exemple sur l'entreprise dans cette dynamique. J'encourage à poursuivre en ce sens. J'ai entendu parler de déficit, j'appellerais cela un déficit facial. Quand on regarde réellement le fond des choses, notre Comité d'entreprise aujourd'hui est en bonne santé. Monsieur le DRH, c'est une bonne nouvelle pour l'entreprise et pour les salariés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur BOURGEOIS ?

**M. BOURGEOIS.**- Merci pour la présentation.

Vous avez dit qu'un agent consommait une subvention d'environ 1 000 €. M. ORSINI a ensuite évoqué 563 €. S'agissait-il uniquement de la part vacances ?

**M. ORSINI.-** Oui, 563 € correspondent à la subvention moyenne par agent sur la thématique vacances.

**M. BOURGEOIS.-** Concernant Mon activité préférée, vous avez parlé de 2 025 personnes simplement. Est-ce adultes et enfants confondus ?

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Adultes.

**M. SARDANO.-** Les enfants ont la subvention extrascolaire.

**M. BOURGEOIS.-** Quel est le chiffre ?

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Environ 7 000. C'est la première année de mise en œuvre de Mon activité préférée. On sait que la première année de mise en place d'une activité, cela fonctionne un peu, puis le bouche à oreille fait son effet et cela augmente. Une activité ne part jamais "en fusée". C'est toujours en progression constante.

**M. BOURGEOIS.-** L'année prochaine, cela va peut-être un peu évoluer.

J'ai des retours sur la cagnotte. Beaucoup d'agents se sont fait avoir. Ils ont tous cru qu'ils allaient pouvoir la consommer. Quand on arrive au bout, on constate que l'on doit apporter de l'argent. L'aspect des 50 % arrête beaucoup de personnes qui ne valident pas. Peut-être y a-t-il un *deal* ?

**M. LE SECRÉTAIRE.-** C'est très intéressant. Il n'y a pas de *deal* avec la FNAC. Depuis des années, on teste la gratuité. Cela a un effet pervers. Cela laisse la possibilité aux personnes de vendre leur place, or ce comportement n'est pas possible pour nous. Ceux qui veulent aller au théâtre ou au cinéma paient une partie du billet (50 %), ce qui montre leur envie d'y assister, l'autre partie est financée par le Comité. Avec la gratuité totale, on s'est aperçu que des places de Roland-Garros étaient revendues sur Le Bon Coin. Depuis, on ne fait plus de gratuité.

Je pense que notre CAC aurait des choses à rajouter.

**M. HUAULT-DUPUY.-** On intervient dans beaucoup de CSE. Le fait d'éviter la gratuité est une pratique mise en œuvre dans tous les CSE. Au-delà du risque de l'éventuelle revente, à partir du moment où un salarié n'a rien payé, il peut décider de ne pas se rendre au spectacle parce qu'il ne perd rien. Si une participation lui est demandée, il réfléchira davantage, l'engagement est différent. Pour le CSE, ne pas faire de gratuité totale évite d'engager des coûts qui ne servent à rien.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** On le constate surtout pour le spectacle de Noël. Peu importe où c'est, si c'est gratuit, on vient ou on ne vient pas. Parfois les horaires correspondent à certains collègues qui ne peuvent pas s'inscrire alors qu'il y a de la place parce que certains ne s'y rendent pas. Cela fait autant de collègues qui sont frustrés parce qu'ils auraient pu y assister.

**M. BOURGEOIS.-** S'agissant des 14 secondes, je ne sais pas si c'est un humain qui achète dans ce laps de temps.

*(Discussions croisées.)*

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Des places du Paris Saint-Germain sont vendues entre 10 et 15 secondes. Je précise que beaucoup de matchs sont disponibles, comme PSG Le Havre par exemple, que l'on garde pendant six mois. Il y a 200 places pour chaque match. La question est de savoir si on les met en vente et si on poursuit ce contrat, sachant que seules 200 personnes peuvent être satisfaites. Les autres ont l'impression qu'ils n'ont pas eu leur chance. Je trouve que l'on suscite plus de mécontentement que de contentement. Certains ont proposé d'organiser un tirage au sort, mais il faudrait la présence d'un huissier de justice.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur MARQUES.

**M. MARQUES.-** Chaque agent génère une cagnotte par rapport à des activités. Ne serait-il pas possible que chaque agent prenne ce qu'il souhaite, au lieu de faire cinéma, culture et loisirs ?

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Il y a des règles au CE. Ce n'est pas un chéquier.

**M. MARQUES.-** Beaucoup d'agents préfèrent les loisirs à la culture.

**M. HUAULT-DUPUY.-** Vous devez respecter les règles Urssaf qui autorisent l'exonération. Des critères doivent être respectés parce que les activités sociales sont exonérées par tolérance Urssaf, sous réserve d'avoir des critères de respect, de non-discrimination, etc. Il y a de plus en plus de soucis et de contrôleurs qui redressent parce qu'il y a des mélanges d'activités. La discrimination s'analyse activité par activité. Il ne faut pas trop mélanger les choses. Certains font une enveloppe unique et donnent 1 000 € par salarié en les laissant faire ce qu'ils veulent avec. Ce n'est ni plus ni moins que de la répartition du budget global divisé par le nombre de salariés. Il faut faire attention. À vouloir ouvrir les choses, même si je le comprends, on se met de plus en plus en risque.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** *(Intervention hors PV à la demande de l'intéressé.)*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous propose de conclure la discussion sur la présentation du rapport d'activité. Je propose de donner la parole au CAC pour la présentation des rapports des Commissaires aux Comptes.

### **3. Présentation des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024**

*Monsieur Ahmed AGZOUT, contrôleur de gestion – CSEC*

*Monsieur Jonathan FINCKBOHNER, responsable financier - CSEC*

*Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO*

*Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM*

**Participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. OUZOULIAS.**- Bonjour. On est deux commissaires aux comptes. La loi vous oblige à en avoir deux avec les comptes consolidés. Leur devoir consiste à reprendre tous les chiffres et à vous interroger pour voir si vous avez bien suivi ! *(Rires)*

Le rôle du commissaire aux comptes n'est pas de refaire la comptabilité. On procède par sondage, on vérifie la comptabilité, la sincérité et la fidélité des comptes. On vérifie l'ensemble des process ou règles de vie qui permettent d'aboutir au bout du compte à la transmission de ces informations financières pour donner une opinion. Il y a plusieurs possibilités : le refus de certification, la certification avec réserve, ce que vous avez eu les années précédentes, ou la certification pure et simple. Le rôle du commissaire aux comptes est aussi de s'exprimer sur la pérennité de la structure. C'était le cas dans les années précédentes parce qu'on a fait des observations sur le risque de pérennité de la structure, notamment quand il y a eu scission ou désengagement entre différentes structures au sein de la RATP.

Avant de vous lire le rapport du commissaire aux comptes, je tiens à remercier les élus, les équipes administratives et comptables ainsi que mon confrère et ses équipes qui se sont encore plus investis que les années précédentes. On a conscience de la masse de travail que cela représente, encore plus avec les commissaires aux comptes qui n'arrêtent pas de demander des éléments et de poser des questions, voire de redemander des éléments déjà en leur possession.

L'opinion des commissaires aux comptes : nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé.

C'est donc une certification pure et simple. Bon signe pour vous. Cela signifie que les réserves notées les années précédentes ont été levées, comme s'y était engagé le secrétaire du CSEC l'an dernier et il y a deux ans. Néanmoins, il reste du travail à faire. La structure est tellement grande et conséquente, je ne doute pas que pour tout cela, la direction aidera le CSEC. Vous êtes une telle structure, il y a tellement à faire, vous avez tellement d'ayants droit à servir que l'on peut faire toujours plus.

On note toutefois la progression sur les points sur lesquels on a des réserves. Pour nous, l'année a été marquée par un redressement de la situation, même si on est sur un déficit. On est malgré tout dans les fourches caudines de ce qui avait été prévu. L'année a été marquée par l'ouverture de Noirmoutier. Il faut souligner l'investissement réalisé par le CSEC.

Quelques observations sur des éléments.

En tant que commissaires aux comptes, on certifie mais on peut toujours faire des observations pour le lecteur, qui permettent d'attirer l'attention sur des points d'annexes. On attire votre attention sur les comptes sociaux, sur les points d'annexe sur les mises à disposition et contributions volontaires en nature, c'est-à-dire sur le fait que le CSEC bénéficie de mises à disposition qui ne sont pas forcément chiffrées par la RATP. Quelques éléments sont décrits dans le 6.2. J'attire seulement l'attention sur le fait que ce n'est pas chiffré. La législation peut évoluer. On peut vous en demander davantage. Dans le milieu associatif, c'est demandé. On pourra vous le demander demain au niveau des CSE. Plus on est dans la transparence financière, mieux c'est pour vos comptes.



Il en est de même pour les comptes consolidés, on est sur une certification pure et simple. C'est la même opinion et les mêmes commentaires au niveau des observations sur les contributions volontaires en nature. L'autre observation traite du périmètre de consolidation, c'est-à-dire toutes les structures intégrées dans les consolidations du CSEC.

Je laisse la parole à mon confrère pour le rapport sur les conventions.

**M. DIEUMEGARD.**- En complément de l'opinion que nous exprimons sur les comptes, qui vient d'être présentée par mon confrère, on a également un rôle juridique qui est de porter à votre connaissance les conventions que l'on appelle "réglementées" mais qui dépendent d'un article du Code du travail. C'est un travail plus juridique de recensement et d'information. Il s'agit des conventions qui pourraient exister entre le CSEC et qui auraient été signées avec l'un des membres constituant aujourd'hui cette assemblée. Il devrait être porté à votre attention et vous devriez vous prononcer dessus.

Comme les années précédentes, il n'y a pas de convention de cette nature qui ait besoin d'être approuvée par vous dans le cadre de cette assemblée. C'est une mission annexe mais qui fait partie de la mission générale du commissaire aux comptes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Les élus étant dorénavant éclairés par l'exposé de l'expert-comptable, le rapport d'activité, les positions des commissaires aux comptes, on va aborder les deux derniers points qui sont des votes.

#### **4. Approbation des comptes sociaux et consolidés du CSEC pour l'exercice 2024**

*Monsieur Ahmed AGZOUT, contrôleur de gestion – CSEC*

*Monsieur Jonathan FINCKBOHNER, responsable financier - CSEC*

*Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO*

*Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM*

**Participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des déclarations ?

Monsieur LARDIÈRE ?

**M. LARDIÈRE.-**

***Déclaration commune des Organisations Syndicales, FO Groupe RATP, UNSA Groupe RATP, CFE CGC Groupe RATP sur les comptes sociaux et consolidés du CSE Central RATP pour l'exercice 2024.***

*Après un exercice 2023 fortement marqué par le plan de sauvegarde de l'emploi consécutif à la prise d'autonomie du CSE 2, anticipant la mise en concurrence initialement prévue en 2025, les Organisations Syndicales gestionnaires du Comité d'Entreprise de la RATP, FO Groupe RATP, UNSA Groupe RATP, CFE CGC Groupe RATP, projetaient un déficit en 2024 et un retour à l'équilibre budgétaire en 2025.*

*Hors éléments exceptionnels, le plus marquant étant l'arrêt de l'outil informatique Resalys, le retour à l'équilibre aurait même pu se faire sur l'exercice 2024.*

*Héritage du passé, ce logiciel de réservation, en fonction au Comité d'Entreprise depuis 2015, n'aura jamais répondu aux exigences et aux besoins du CE. Il aura continuellement fallu le tordre, l'adapter à coût de développement informatiques coûteux, pour un résultat régulièrement assez loin des attentes.*

*Cerise sur le gâteau, l'arrêt de cet outil, toutes les activités ayant été basculées sur l'outil ACL, génère sur l'exercice 2024 une perte de 3 428 026 €, correspondant à des produits constatés en double lors du changement de méthode en 2020, anomalie masquée par les fortes variations de la période COVID.*

*Une simple mise en perspective du résultat des ASC à – 3 005 560 € et du surcoût exceptionnel lié à l'arrêt de Resalys, - 3 428 026 €, permet d'objectiver la nature du résultat de l'exercice 2024.*

*Au chapitre de opérations non récurrentes de l'exercice figure également des éléments plus courants, reprises de provisions, de charges ou sorties d'immobilisations.*

*Finalement, le résultat récurrent des ASC sur l'exercice s'avère positif de 1 624 121 € tout comme celui des AEP à 116 172 €, validant le sérieux de la gestion FO, UNSA, CFE.*

*La volonté de rigueur des gestionnaires actuels du CSE Central RATP reste intacte, réaffirmée, aussi fortement que notre volonté de servir au mieux, chaque jour, les 27 000 salariés de l'entreprise, leurs ayants-droits, tout comme les 10 160 retraités ayant choisis de bénéficier de nos prestations.*

*D'ailleurs, les salariés ne s'y trompent, le taux de pénétration (pourcentage d'agents actifs référencés au CE) évoluant de 89 à 94 % suivant des CSE.*

*Certains éléments structurants de l'exercice méritent d'être soulignés.*

*Un accord transactionnel forfaitaire avec le CSE 2, homologué par le tribunal judiciaire, s'est traduit dans les faits par un transfert de patrimoine mobilier et immobilier en 2024.*

*Ce choix, pleinement assumé par les Organisations Syndicales gestionnaires du CSE Central RATP, a permis au Comité d'Entreprise d'éviter de coûteux recours en justice, mais également de poursuivre la rationalisation d'un patrimoine immobilier devenu surdimensionné et d'éviter de très lourds investissements, rendus nécessaires par un manque d'investissement chronique.*

*En matière patrimoniale, le modèle choisi par nos Organisations Syndicales repose sur un juste dimensionnement du nombre de biens "en propre", permettant le maintien d'un tarif social au plus bas, associé à des investissements maîtrisés autorisant une montée en gamme des prestations, un confort et un agrément de supérieur.*

*Cette ligne de conduite permet également de subventionner un plus grand nombre de produits et de destinations vacances. Diversité plébiscitée par les agents RATP.*

*En 2024, le Gestion FO, UNSA, CFE a poursuivi la restructuration du Comité d'Entreprise, dictée par l'évolution de périmètre engagée sur l'exercice précédent. Le PSE s'est accompagné d'une nécessaire restructuration des services, d'une montée en compétence des personnels, d'une fiabilisation des process, et d'un changement du modèle de prise de décisions.*

*En 2023 la diminution des subventions a contraint la gestion pluraliste du CSE Central RATP à anticiper certains choix budgétaires que l'attribution des lots du Réseau De Surface aurait dû imposer à terme, notamment sur le centre culturel Auguste Dobel et l'USMT, afin de maintenir les prestations bénéficiant au plus grand nombre.*

*En 2024, le travail s'est poursuivi avec l'USMT, des financements ont été octroyés au Club de l'Entreprise par l'Entreprise et le CSE Central. L'USMT doit dorénavant faire la preuve de sa capacité à revenir à l'équilibre financier et à voler de ses propres ailes.*

*Afin de favoriser l'accès, à l'art, à la culture et au sport, la Gestion FO, UNSA, CFE, a mis en place en 2024 une subvention "mon activité préférée" qui a permis à près de 2 100 salariés de bénéficier d'une participation à leur inscription à une activité. Ce coup de pouce est venu s'ajouter à la "subvention extra-scolaire" déjà en place pour les enfants d'agents.*

*Au total près de 9 000 agents et enfants d'agents ont pu bénéficier d'une aide pour des activités hier portées par le Centre Dobel ou l'USMT. Au bas mot, 10 fois plus de bénéficiaires.*

*Le succès des offres du Comité d'Entreprise ne se dément pas. Les loisirs, la culture, la billetterie, tout comme les vacances sont toujours fortement attendues par les salariés de l'entreprise.*

*Parmi les succès de l'exercice 2024, citons les plus de 8 700 agents partis seuls ou en famille avec une offre de vacances du CE (hors coffrets) et plus de 3 000 enfants partis en colonie.*

*Nouveauté de l'exercice, près de 4 000 agents ont pu bénéficier d'une subvention pour leurs billets d'avion.*

*Plus de 20 000 personnes ont pu bénéficier de l'Arbre de Noël. En 2024 la Gestion FO, UNSA, CFE a mis en place le cadeau de fin d'année pour les agents n'ayant pas ou plus d'enfants en âge de bénéficier de l'Arbre de Noël, plus de 7 100 agents ont pu bénéficier.*

*Plus d'un million de repas subventionnés à 74% ont été servis dans les restaurants du CE et les distributeurs automatiques, avec une matière première d'origine France, des produits frais et bio.*

*Seuil jamais atteint dans l'histoire moderne du Comité d'Entreprise, le montant annuel moyen de subvention par agent a dépassé sur l'exercice les 1 000 €. Un vrai plus pour le pouvoir d'achat des salariés.*

*Après une pérennisation du CSE Central en 2023, 2024 a permis de poursuivre la mue du Comité d'Entreprise, entré dans une nouvelle ère, pour le plus grand bonheur de salariés.*

*C'est pourquoi les élu.e.s de la gestion pluraliste valideront les comptes sociaux et consolidés du CE, présentés ce jour.*

*Merci.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur LARDIERE. Monsieur NOBLAYE.

**M. NOBLAYE.-** On va passer à l'approbation des comptes. La délégation CGT ne prendra pas part au vote.

*(Discussions croisées.)*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous ne participez pas au vote ou vous vous abstenez ?

**M. NOBLAYE.-** On ne participera pas au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela vaut aussi pour l'affectation du résultat ?

**M. NOBLAYE.-** Oui.

*(La délégation CGT quitte momentanément la séance.)*

**M. SARDANO.-**

*Les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP, réunis en séance plénière le 18 juin 2025 après avoir entendu la présentation des comptes annuels et des comptes consolidés clos le 31 décembre 2024, la lecture du rapport d'activité et la lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels et les comptes consolidés du CSEC pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.*

**Mme PASQUIER.-** En l'absence de M. GUIDEZ, Madame CLEUET, acceptez-vous de voter à sa place ?

**Mme CLEUET.-** Oui.

**Mme PASQUIER.-** En l'absence de M. ROUIJEL, Madame AZEVEDO, acceptez-vous de voter à sa place ?

**Mme AZEVEDO.-** Oui.

**Mme PASQUIER.-** En l'absence de tous les membres représentant la CGT, M. STEC ne peut pas être remplacé, de même que MM. KHELLAF et BAZIN.

En l'absence de M. BERGEAUD, Monsieur MERCIER, acceptez-vous de voter à sa place ?

**M. MERCIER.-** Oui.

**Mme PASQUIER.-** Personne ne peut remplacer MM. KERLEU et DELAGE.

Cela fait 14 votants dont 5 représentants FO, 5 représentants de l'UNSA et 4 représentants de la CFE-CGC.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CFE-CGC (4)

**→ La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **5. Consultation sur l'affectation des résultats des ASC et AEP pour l'exercice 2024**

*Monsieur Ahmed AGZOUT, contrôleur de gestion – CSEC*

*Monsieur Jonathan FINCKBOHNER, responsable financier - CSEC*

*Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Madame Songul KOC pour le cabinet d'experts-comptables BEC*

*Monsieur Vincent OUZOULIAS, commissaire aux comptes, pour le cabinet COEXCO*

*Monsieur Arnaud DIEUMEGARD, commissaires aux comptes, pour le cabinet EXCO-NEXIOM*

**Participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur SARDANO, vous avez la parole.

**M. SARDANO.-**

*Les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP, réunis en séance plénière le 18 juin 2025, décident d'affecter :*

- *Le résultat des "Activités Sociales et Culturelles" (ASC) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentant un déficit de -3 005 560 € sur le comptes "réserves des ASC".*
- *Le résultat des "Attribution Economiques et Professionnelles" (AEP) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentant un excédent de +116 172 € à 100% sur le compte "réserves AEP".*

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CFE-CGC (4)

→ **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

*(La délégation CGT entre en séance.)*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela clôt l'examen de l'ordre du jour de notre séance. Je remercie toutes les personnes qui nous ont assistés au cours de cette séance et ont permis tous les éclairages nécessaires.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** On accueille pour la première fois dans cette instance M. FINCKBOHNER, bienvenue.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous nous retrouvons le 10 juillet prochain après-midi pour une séance supplémentaire. La séance ordinaire est prévue le 29 juillet.

*La séance est levée à 16 heures 12.*

Frédéric SARRASSAT  
Secrétaire du CSEC RATP





